

Les leviers indispensables de la compétitivité de l'économie algérienne

KHALDI Ali

Doctorant à l'université d'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed

alikhaldi23@yahoo.fr

Résumé :

A travers ce modeste article, nous venons de décrire les trois leviers indispensables de la compétitivité de l'économie algérienne. Autrement dit, comment booster la productivité de l'économie algérienne ? la réponse à cette question s'appuie sur trois paramètres essentiels, à savoir : l'investissement productif, l'assainissement du climat des affaires et relancer l'entrepreneurs en libérant les initiatives et l'esprit créatif tant individuels que collectifs.

Mots-clés: la compétitivité de l'économie algérienne, investissement productif, climat des affaires, entrepreneurs.

ملخص

ومن خلال هذا المقال المتواضع، نريد تحديد الركائز الثلاثة الضرورية لتنافسية الاقتصاد الجزائري. وبعبارة أخرى، كيف يمكن تعزيز إنتاجية الاقتصاد الجزائري؟ تستند الإجابة على هذا السؤال إلى ثلاثة معايير أساسية: الاستثمار المنتج، وتحسين مناخ الأعمال، وإعادة إطلاق ريادة الأعمال من خلال تحرير المبادرات والعقول المبدعة، الفردية والجماعية.

الكلمات المفتاحية: تنافسية الاقتصاد الجزائري، الاستثمار الإنتاجي، بيئة الأعمال، ريادة الأعمال.

INTRODUCTION : de l'ère de l'industrialisation et de la restructuration.....

L'ère de l'industrialisation avait débuté par la disponibilité de peu de ressources pour le développement (Brahimi, 1991). Ce n'est qu'en 1973-74 que les prix pétroliers se sont améliorés, donnant plus de latitude aux dirigeants de l'époque pour financer un développement industriel effréné (Benissad, 1980). En termes d'impact de l'environnement économique international sur notre économie, cette période connut des cycles opposés à la suivante.

Les nouveaux dirigeants avaient bénéficié en 1982-83 d'un quadruplement des prix pétroliers couplés avec un dollar fort qui s'était amélioré de plus de 80% par rapport au franc français (Boudersa, 1993). Les dirigeants avaient donc les ressources qu'il fallait pour mener à bien leur politique. Par la suite, en 1986, on avait assisté à un effondrement des prix pétroliers sur les marchés internationaux, entraînant une grave crise de l'endettement externe à court terme (Idem).

Profitant des débuts de réformes des ex-pays de l'Est, les nouveaux dirigeants issus de l'ère post-Boumediène allaient remettre en cause les fondements même du système économique socialiste, dont ils gardent cependant certains aspects. Sur le plan macroéconomique, leur diagnostic s'articule sur les points suivants (Mhamsadji-Bouzidi, 1998) :

1. Le schéma de planification était trop rigide, hyper-centralisé et hyper-bureaucratisé ;
2. Le niveau d'investissement était exagérément élevé au détriment de la consommation ;
3. Il y a un surinvestissement dans l'industrie. Les équipements socio-collectifs et l'agriculture étaient faiblement dotés de ressources de développement ;
4. Les entreprises étaient sous-gérées et gaspillaient d'énormes ressources ;
5. Les tailles des entreprises étaient considérées comme anormalement gigantesques par rapport aux capacités managériales du pays ;
6. L'exclusion du secteur privé et de la PME/PMI des politiques publiques était décriée par les décideurs de l'époque ;

7. Le schéma trop autarcique choisi ne convenait pas aux dirigeants de l'époque qui réclamaient une plus grande ouverture sur l'économie mondiale ;
8. La remise en cause de l'effet d'endettement : trop de ressources tirées de l'endettement sont investies dans une industrialisation qui peine à produire les résultats escomptés.

De nombreux pôles industriels de grande envergure furent abandonnés. Selon les estimations des économistes de l'époque, la dette de l'Algérie durant les années quatre-vingt-dix aurait été de 75 milliards de dollars si l'industrialisation n'avait pas été stoppée, plus du double de son niveau à ce moment-là (Lamiri, 1999). Bien qu'il soit difficile d'en faire une estimation correcte, ce qui est certain c'est que la spirale de l'endettement serait arrivée à des niveaux intolérables, vu les faibles performances des entreprises qui n'étaient pas en train de s'améliorer et ne pouvaient que rester à des niveaux de productivité insuffisants.

En concordance avec les diagnostics établis, les recommandations phares s'appuient plus sur les principes de l'arbitrage et de réorientation du système socialiste. Celles-ci s'articulent autour des points suivants (Idem):

1. Réduire l'investissement dans l'industrie pour orienter plus de ressources vers l'agriculture et les projets socio-économiques : logements, routes, équipements de transport ;
2. Améliorer la consommation qui était considérée trop basse par rapport aux besoins, aux attentes et aux possibilités du pays à cette époque. On lança alors le fameux PAP (programme anti pénurie)¹ ;
3. Maintenir la planification centralisée² et accorder de plus en plus d'importance au PME/PMI privées, dont le nombre officiels dépassait les 5000 durant cette période ;

¹ Le taux d'investissement chute de 45 à 35% du PIB dès les premières années.

² Celle-ci continuait d'être l'instrument essentiel de gestion économique.

4. Restructurer organiquement les grands monopoles publics en plusieurs entités publiques. C'est-à-dire les subdiviser en entités plus petites. En pratique, il s'agissait de scinder les fonctions essentielles des firmes en entreprises plus petites spécialisées dans les études, l'approvisionnement, la production et la distribution. C'était le projet phare de cette ère qui voulait se différencier par rapport à l'industrie industrialisante en introduisant des mécanismes d'efficacité managériale. Ainsi, 90 grandes entreprises furent scindées en 450 plus petites qu'on espérait plus autonomes et plus efficaces
5. Encourager davantage les plans annuels d'entreprises.. Les prévisions des dépenses en dinars sont séparées des anticipations en devises. Le budget devise devait se substituer aux AGI (autorisations globales d'investissement) ;
6. Assainir les finances des entreprises en difficulté. Les dettes vis-à-vis du Trésor furent transformées en fonds propres et les dettes bancaires rééchelonnées ;
7. Autoriser les entreprises à garder leurs amortissements et n'étaient pas contraintes de les verser au Trésor comme ce fut le cas auparavant ;
8. Introduire de plus de souplesse dans le mode de fonctionnement économique : création d'un fonds de compensation pour subventionner les produits de première nécessité, autorisation d'une plus grande marge de manœuvre pour fixer les prix des produits non essentiels et plus d'encouragement du secteur privé ;
9. Réduire la taille des grandes coopératives et création des domaines agricoles socialistes, viabiliser de plus de terres agricoles cédées au privé et autoriser des domaines agricoles privés de grande taille avec une mise à disposition de plus de crédits ;
10. Entreprendre timidement des efforts d'ouverture et d'arrimage au reste du monde sur le plan international.

Au moment où dans les pays occidentaux les entreprises internationales commençaient à fusionner pour devenir plus fortes et plus compétitives, nous avons commencé à éclater nos entreprises. Pourtant quelques années auparavant, le fameux bureau d'études américain BCG (Boston Consulting Group) produisait son concept

phare de courbe d'expérience et conseillait aux entreprises occidentales de fusionner pour être plus fortes. A ce même moment, les rectificatifs de nos élites de l'époque préconisaient tout à fait le contraire, ce qui a endommagé notre appareil de production.

.....à celui de la transition démocratique

L'économie a toujours été un système vulnérable aux chocs politiques : des mutations politiques profondes induisent toujours des réactions de la part des agents économiques (Mouloud, 2001). Cette période, politiquement compliquée, l'est davantage en termes de choix économiques. Même les pays qui connaissent des perturbations mineures constatent rapidement les conséquences sur les indicateurs macroéconomiques (Idem). Au début des années quatre-vingt, par exemple, la gauche accéda au pouvoir en France et entreprit une série de mesures liées aux promesses électorales : nationalisations, taxation des hauts revenus et autres (Froment et Lerat, 1990). La fuite des capitaux, la chute des investissements et la montée du chômage avaient vite induit des revirements à 180% des politiques économiques du président Mitterrand (Idem.).

Lorsqu'on détruit un système pour en construire un autre, il faut s'attendre à ce qu'il y ait entre les deux une phase difficile. Certes, la priorité des pouvoirs publics algériens de l'époque était la sauvegarde de l'Etat. L'économie était, à juste titre, une préoccupation secondaire. Mais elle était de taille. L'un des thèmes débattu à l'époque fut la vitesse avec laquelle il fallait mener les réformes (libéralisation des prix, privatisations, ouverture du marché extérieur, etc.) Fallait-il opérer un traitement de choc, exécuter les réformes très rapidement, ou au contraire prendre son temps, ne pas brusquer les choses et faire passer la pilule progressivement ? A l'époque, l'hésitation se comprenait.

La remise sur les rails d'une économie perturbée par un processus de transition politico-économique repose sur une doctrine qu'on applique pour l'ensemble des secteurs. Les plus grands chercheurs et praticiens de l'époque n'étaient pas d'accord. Jeffrey D. Sachs prônait le traitement de choc (Paquet, 2004) ; Joseph Stiglitz lui, était

pour une démarche graduelle (Andreff, 2007). Alors les économistes algériens se divisèrent naturellement en deux groupes: ceux qui prônaient le gradualisme, et ceux qui préconisaient son contraire.

Dans ce contexte, nous pouvions trancher la question au niveau national. Alors, on a fait des choses incohérentes. Le FMI nous a par la suite imposé des réformes qui furent mises en œuvre rapidement (ouverture du marché extérieur, relèvement des prix, etc.). Mais les décisions relevant du niveau national furent très lentes (privatisations). Il y a eu un déphasage complet en termes de vitesse des réformes : trop vite et sans préparation pour celles exigées par le FMI et trop lentes et sans vision pour celles concoctées au niveau national. Ce qui montre que nous n'avions pas de doctrine à cette époque.

Toutefois, nous disposons d'expériences dans ce domaine. Lamiri (2016), a défendu l'idée que "les expériences internationales ne furent pas inutiles pour la conduite des réformes dans notre pays. Certes, il y a toujours des ajustements à faire pour rendre certaines pratiques compatibles avec notre milieu." Auparavant, les économistes citaient les situations de traitement de choc comme exemple et celles de gradualisme comme contre-exemple.

Dans le premier cas, la Pologne a réussi son traitement de choc parce que ce dernier a été bien planifié, mûri et son exécution bien planifiée. Dans le second cas, la Russie n'a fait que de la précipitation (Sachs, 2009). La chine a réussi le gradualisme parce qu'elle disposait de plans quinquennaux et de politiques économiques bien conçues (OCDE, 2001). L'Ukraine a fait du gradualisme et a échoué parce qu'elle n'avait ni vision, ni stratégie, ni plan opérationnel optimisé (Duchêne et Goujon, 2006).

En théorie également, on pouvait défendre n'importe quelle position avec des modèles ou des analyses approximatives. A partir de ces exemples, on se rend compte alors que ce qui compte n'est pas la vitesse, mais le plan qui soutient les décisions. La vitesse n'explique rien. La méthodologie et la bonne planification expliquent tout.

Ceci nous conduit à tirer des conclusions logiques pour notre pays. Si on allait vers la libéralisation tout de suite et rapidement sans préparation aucune, nous aurons de

sérieuses chances d'avoir des problèmes sociaux dans l'ensemble du pays. Parce qu'aucune préparation ni planification ou conditions de réussite n'est mise en place. Par contre, si on sensibilisait, donnait des exemples, communiquait intensément et surtout dès lors que l'on met un système d'information pour cibler les citoyens qu'il faut aider, nous aurons beaucoup de chances de passer ces moments difficiles avec un minimum d'écueils.

1. CLIMAT DES AFFAIRES EN ALGERIE

Il est devenu coutumier de voir l'Algérie mal située dans les classements internationaux tels que le climat des affaires. Rendu publiquement le classement Doing Business pour l'année 2016 par la Banque mondiale, l'Algérie est désormais à la 156e sur 190 pays derrière le Maroc, la Tunisie et l'Egypte. Parmi les 10 critères de sélection établis par la Banque Mondiale, le seul domaine amélioré a été celui de règlement de l'insolvabilité dans lequel l'Algérie est classé troisième.

Tableau 1. Classement de l'environnement des affaires en Algérie par rapport aux pays voisins en 2016

Pays	Facilité de Faire des affaires	Création d'Entreprise	Obtention d'un permis de construire	Raccordement à l'électricité	Transfert de Propriété	Obtention de Prêts	Protection des investisseurs	Paiement des Taxes et Impôts	Commerce Transfrontalier	Exécution des Contrats	Règlement de l'insolvabilité
Maroc	68	03	03	06	09	06	05	12	03	02	11
Tunisie	77	08	08	03	10	03	10	13	07	07	01
Egypte	122	02	09	11	14	01	08	18	15	19	09
Algérie	156	13	10	14	18	15	17	19	19	08	03

Source : <http://français.doingbusiness.org/rankings>

Tableau 2. Evolution de l'environnement des affaires en Algérie par rapport aux pays voisins 2009-2016

Pays	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Maroc	130	128	114	94	97	87	71	68
Tunisie	73	69	55	46	50	51	60	77
Egypte	116	106	94	110	109	128	112	122
Algérie	134	136	136	148	152	153	154	156

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Indice_de_la_facilit%C3%A9_de_faire_des_affaires

Face à cette situation, de nombreux responsables qui ont travaillé durement pour améliorer l'environnement sont perplexes quant aux classements qui se dégradent alors que la situation semble s'améliorer lentement mais sûrement. Alors ils remettent en question deux aspects :

1. La rigueur de la méthode
2. L'objectivité.

Dans la même ligne, le rapport de la banque mondiale contiendrait néanmoins des propos qui sembleraient contradictoires: il reconnaît que l'Algérie a amélioré son climat des affaires mais elle a régressé dans le classement. Qu'en est-il en réalité ?

Sur le plan de la méthodologie, nous pouvons adresser de nombreuses critiques à la méthodologie de la Banque mondiale (Doing Business). Ainsi, l'environnement des affaires n'inclut pas les résultats des politiques macroéconomiques de relance alors que ces dernières offrent de meilleures opportunités pour les entreprises. On peut toujours faire progresser la qualité de l'indice. Mais il demeurera perfectible. La méthode utilisée est rigoureusement acceptable. On mesure des paramètres tels que la création d'entreprises, l'octroi de permis de construire, l'exécution des contrats, et le reste.

Cet outil, certes, connaît quelques limites, mais dans l'ensemble, il rend convenablement compte de la situation du monde des affaires dans un pays. Le climat des affaires peut également servir d'outil pour s'améliorer. De nombreux pays l'ont fait. Le cas le plus cité est celui de la Géorgie : classée 137e en 2003, le pays entreprit des réformes ciblées, rigoureuses si bien qu'en 2012 elle passa à la 16e place. Tous les indicateurs de l'outil étaient revus et des transformations radicales eurent lieu

A propos des améliorations, un comité dédié à l'amélioration de l'environnement de l'entreprise a été installé le 10 mars 2013 (Khalidi, 2016). Sa mise en place s'inscrit dans le cadre du plan d'action du Gouvernement adopté par l'Assemblée Nationale en octobre 2012. Son action s'inscrit dans une démarche gouvernementale d'ensemble et participative qui vise à améliorer le climat des affaires en Algérie. De ce fait, il devrait constituer dans la durée un cadre de concertation et d'action regroupant toutes les parties prenantes (ministères, organisations patronales, associations professionnelles, experts). Il associe étroitement le secteur privé dans l'identification, l'élaboration et l'évaluation des actions liées au climat des affaires en engageant une démarche stratégique permettant de (Idem.) :

- ✓ Renforcer les capacités productives de nos entreprises et d'exploiter efficacement les ressources naturelles du pays ;
- ✓ Densifier les partenariats stratégiques et durables, à tous les niveaux, répondant aux objectifs de développement économique du pays permettant un transfert technologique, du savoir faire et le développement de la bonne gouvernance dont l'Algérie a besoin;
- ✓ Créer les conditions de développement d'une industrie innovante et compétitive, pourvoyeuse d'emplois et de valeur ajoutée.
- ✓ Le comité s'appuie dans sa démarche sur trois principes directeurs à savoir :

1. Le principe de la liberté d'entreprendre et d'investir

L'économie de marché qui génère une dynamique de croissance marchande doit être consacrée comme mode de régulation économique où l'entrepreneur et l'investisseur

(qu'ils soient publics ou privés) sont confirmés en tant que véritables acteurs du développement économique.

2. Le principe de stabilité du cadre juridique

Le gouvernement s'assure que les règles juridiques d'organisation de l'économie sont réunies et veille à leur stabilité comme gage de protection des entreprises et des investisseurs de tout aléa lié à des modifications récurrentes de la législation ou du cadre juridique qui pourraient leur être défavorables.

3. Le principe de la primauté du service public et de redevabilité des institutions et organismes publics

- ✓ Il s'agit d'asseoir définitivement au sein de nos administrations et organismes publics le principe du service public et de redevabilité, de les départir définitivement des velléités de comportements bureaucratiques, voire des objectifs de rentabilité financière qui ne s'inscrivent pas dans leur vocation ;
- ✓ moderniser nos administrations et organismes publics en les dotant des moyens organisationnels, humains et matériels nécessaires à l'exercice de leurs missions et les lier au Gouvernement par des contrats de performance ;
- ✓ enfin d'ériger l'administration comme un tout en procédant à l'interconnexion des administrations et organismes publics et en les mettant en réseau, de manière à ne plus faire supporter à l'entreprise et au citoyen contraintes administratives redondantes et inutiles qui induisent des coûts de transaction exorbitants.

La démarche s'appuie sur des actions opérationnelles pour obtenir un meilleur positionnement dans le classement des institutions internationales, mais aussi pour améliorer d'une manière rapide et substantielle les conditions d'entreprenariat et de l'investissement.

Il est attendu de ce Comité d'atteindre les quatre objectifs stratégiques qui se déclinent comme suit :

1. Renforcer la transparence et simplifier les procédures administratives;
2. Moderniser le droit des affaires et offrir un cadre réglementaire adapté et incitatif à l'investissement et à l'entrepreneuriat.
3. Généraliser l'usage des techniques de l'information et de la communication à l'ensemble des structures administratives;
4. Améliorer la concertation et la communication autour de réformes institutionnelles engagées par l'Algérie.

Le Comité dédié à l'amélioration du climat des affaires propose un programme d'action pour 2013-2014, articulé autour de 12 axes stratégiques et 94 mesures à engager dans l'immédiat.³

Des améliorations furent apportées mais elles sont marginales. C'est ce qui explique notre recul dans les classements internationaux. Le reste du monde a fait des avancées plus conséquentes que les nôtres. Les problèmes cruciaux sont toujours centrés sur quatre thèmes principaux : libération des initiatives, bureaucratisation, foncier et financement⁴

1.1. La bureaucratie

Les labyrinthes administratifs englobent des milliers de petits et moyens projets. La chaîne des autorisations contient de nombreux maillons. Chacun peut gripper la machine, mais personne ne peut libérer totalement un projet. Le management de notre appareil administratif est à revoir en profondeur.

Au niveau administratif, la montée dans le classement ne peut se faire qu'après le passage d'une administration bureaucratique à une administration experte. La différence est de taille. La première est procédurale et bloquante. La seconde conseille

³<http://www.algerianembassy.org/docs/MESURES%20DURGENCE%20DB%20%20100%20mesures%20VF%20TRANSMIS%20A%20LA%20BM.pdf>

⁴ Le financement de l'investissement continue à être problématique, malgré l'aisance financière de 2014.

et solutionne avec dextérité tout problème pénalisant le monde des affaires. Mais parce qu'elle est gérée, la seconde nécessite des activités de contrôle.

Il nous faut toute une ré-ingénierie des processus administratifs. Il est aisé d'établir des systèmes d'information, de numériser les dossiers et les procédures, de sorte à identifier les administrations et les personnes qui bloquent l'investissement. Nous avons seulement besoin d'une volonté réelle de changement, de qualification des ressources humaines administratives et de moderniser le management de nos institutions publiques.

Le monde des affaires a besoin d'une grande visibilité faute de quoi la désertification industrielle se poursuivra malgré les quelques exceptions. La réforme administrative doit démarrer et s'accélérer avec vigueur.

2. L'INVESTISSEMENT EN ALGERIE

2.1. Le concept de l'investissement productif

L'investissement productif est le moteur le plus important d'une croissance pérenne. Sans des investissements massifs et de qualité dans l'économie productive, le devenir du pays est hypothéqué. La crise et les incertitudes que nous vivons découlent en grande partie du peu d'investissements productifs qu'on a eu ces dernières décennies. Nous avons exagéré le financement des infrastructures, de l'importation et des transferts sociaux : trois rubriques qui ne produisent pas directement de la richesse. En effet, 7 à 8% seulement des dépenses qui tirent la croissance constituent des investissements productifs en Algérie (Benyoucef, 2008). Le reste sont des dépenses publiques tirées des hydrocarbures et orientées vers la modernisation des infrastructures.

Lors des différentes rencontres nationales sur la manière de booster l'économie algérienne, un consensus se dégage : libérer l'investissement productif. Syndicalistes, patrons, experts et simples citoyens sont unanimes pour clamer tout haut que seul l'investissement productif pourrait réduire l'impact du contre- choc pétrolier et à terme induire une croissance salubre.

Mais l'acte d'investir nécessite aussi bien un climat des affaires adéquat qu'un optimisme sur le devenir de l'économie. Il nécessite également des conditions drastiques pour donner des résultats positifs : qualifications humaines de standard international, management des entreprises et des institutions non économiques de classe mondiale, décentralisation, etc. Aujourd'hui, nous jouissons d'une croissance hors hydrocarbure qui se situe bon an, mal an autour de 6%.

L'investissement, pris isolément, sans mesures d'accompagnement drastiques, améliorera certes les choses, mais ne produira pas l'émergence, puis le développement. Tout de même, sans un volume d'investissement conséquent orienté vers l'économie productive, aucune solution n'est envisageable.

Et nous avons vécu ainsi de trop nombreuses années avec cette incroyable négligence de minimiser les dépenses d'investissement dans l'agriculture, l'industrie, le tourisme et l'économie du savoir.

Le résultat est là. Nous disposons à peine d'environ 934 037⁵ entreprises (on exclut les micro-entreprises). Un pays comme le nôtre doit arriver au minimum à deux millions avec des tailles plus conséquentes. La différence crée les besoins en importations, le chômage et un système productif insuffisant. Il est temps d'analyser pourquoi les lois sur l'investissement et les modes de fonctionnement passés n'ont pas permis de mettre le pays à l'abri des aléas pétroliers.

Les défis auxquels fait face notre pays sont nombreux : à terme, une remise en cause de la globalisation et l'apparition de politiques du chacun pour soi et la démographie qui commence à galoper dans notre pays et menace les équilibres économiques fragiles. Aussi, un marché pétrolier trop incertain : la stagnation des prix sur le long terme semble s'installer dans la durée. Les forces du marché s'orientent de plus en plus vers un confinement des prix autour de 45 à 60 dollars le baril. Si les prix grimpent au-

⁵ Bulletin d'information statistique, Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information, Ministère de l'Industrie et des Mines, n°28, mai 2016, p. 14.

delà de cette zone les investissements en gaz et pétrole de schiste vont boomer, inonder le marché et ramener les prix plus bas. Si les prix chutent plus bas beaucoup de gisements de schiste seront fermés et on retourne autour des prix dans cette fourchette.

Il y a bien d'autres facteurs en jeu. Le marché de l'énergie est un des plus imprévisibles en opération. Ses variables sont complexes (comme la géostratégie) et impondérables. Mais des prix autour de 45 à 60 dollars nous permettent à peine de financer un budget difficile à boucler. On ne peut pas faire de folies comme les anciens plans de relance. La situation est vivable, mais ne nous donne pas les moyens nécessaires pour financer l'émergence. Alors, la seule variable macroéconomique qui demeure capable d'améliorer les conditions actuelles reste l'investissement.

2.2. Le cadre légal

Le régime applicable aux investissements réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services est régi par les dispositions de l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001, modifiée et complétée⁶, relative au développement de l'investissement. L'ordonnance couvre aussi bien les investissements nationaux qu'étrangers. Les activités qui relèvent de son champ d'application sont celles relatives à la production de biens et de services. Quant à l'activité de revente en l'état, elle en est exclue. L'ordonnance y fait, cependant, référence lorsque l'activité est une activité d'importation pour revente en l'état (activité de commerce extérieur). Aux termes de l'ordonnance, sont des investissements :

1. Les acquisitions d'actifs qui entrent dans le cadre de la création d'activités nouvelles ou qui sont susceptibles d'étendre les capacités de production, de réhabiliter ou de restructurer l'outil de production ;

⁶ Modifiée et complétée par l'ordonnance n°06-08 du 15 juillet 2006 et la loi de finances complémentaires pour 2009 ; la loi de finances pour 2010 ; la loi de finances complémentaires pour 2010 ; la loi de finances pour 2011 ; la loi de finances complémentaires pour 2011 ; la loi de finances pour 2012 ; la loi de finances pour 2013 ; la loi de finances pour 2014 ; la loi de finances pour 2015.

2. La participation dans le capital des entreprises sous forme d'apports en nature ou en numéraire ;
3. Les reprises d'activités dans le cadre d'une privatisation totale ou partielle.

Les investissements réalisés au moyen de l'attribution de concessions ou de licences sont également visés par l'ordonnance.

Les secteurs d'activités éligibles aux dispositions relatives au développement de l'investissement sont nombreux. Les activités culturelles, notamment cinématographiques et d'édition de livres, le sont depuis 2010⁷.

2.3. Les institutions chargées de la promotion des investissements

En Algérie l'investissement est encouragé à travers deux grands dispositifs :

1. Un dispositif de soutien aux investisseurs qui leur accorde des avantages et des facilités à travers l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) et le Conseil National des investissements (CNI);
2. Le soutien public à la création d'activités d'auto-emploi cible les jeunes à la recherche d'un emploi, les travailleurs ayant perdu leurs emplois et les personnes sans ou à faibles revenus. Des facilités et un soutien exceptionnel leurs sont accordés.

L'ANDI

Créée dans le cadre des réformes de 1ère génération engagées en Algérie durant les années 1990, l'Agence en charge de l'investissement a connu des évolutions visant des adaptations aux mutations de la situation économique et sociale du pays. Initialement APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001, puis ANDI, Agence Nationale de Développement de l'Investissement, cette institution gouvernementale s'est vue confier la mission de facilitation, de promotion et d'accompagnement de l'investissement.

⁷ Ces nouveaux secteurs ont été reconnus comme éligibles aux prescriptions des dispositions de l'ordonnance par la loi de finances pour 2010.

Le passage de l'APSI vers l'ANDI s'est traduit par des modifications des cadres institutionnels et réglementaires⁸ :

1. Création du Conseil National de l'Investissement, organe présidé par le Premier Ministre, chargé des stratégies et des priorités pour le développement;
2. Création de structures régionales de l'Agence qui contribuent en concertation avec les acteurs locaux au développement régional. Cette contribution consiste notamment en la mise en place des moyens humains et matériels pour faciliter et simplifier l'acte d'investir;
3. Instauration d'une commission interministérielle de recours chargé de recevoir et de statuer sur les doléances des investisseurs;
4. Clarification des rôles des différents intervenants dans le processus d'investissement;
5. Révision du dispositif d'incitation à l'investissement;
6. Suppression du niveau d'autofinancement exigé à l'éligibilité aux avantages;
7. Simplification des formalités d'obtention des avantages;
8. Allègement des dossiers de demande d'avantages.

Après plusieurs années d'expérience et d'expertise en matière de promotion de l'investissement, l'ANDI s'est intégrée dans des réseaux internationaux des Agences de Promotion des Investissements (API) visant l'échange d'expérience et de bonnes pratiques en matière de promotion d'investissement avec ses homologues européens, arabes et asiatiques⁹ :

1. WAIPA, association mondiale des agences de promotion des investissements qui comprend plus de 150 API dans le monde;
2. ANIMA, réseau euro-méditerranéen des agences de promotion des investissements, des 12 pays de la rive sud de la méditerranée en partenariat avec les agences française, italienne et espagnole;

⁸ <http://www.andi.dz/index.php/fr/a-propos>

⁹ Idem.

3. ANIMA Investment Network, association créée en succession des réseaux ANIMA et élargie à d'autres pays européens;
4. AFRICANET, association des agences de promotion des investissements africaines depuis 2010;

Enfin, le décret exécutif 17-100 du 5 mars 2017 revoit les attributions, l'organisation et le fonctionnement de cette institution publique qui avaient été fixés par un décret datant de 2006.

Le Conseil national de l'investissement (CNI)

Le CNI est un conseil présidé par le premier Ministre et composé de différents ministres. Ce conseil examine et décide notamment des avantages à accorder aux projets d'investissement dont le montant est égal ou supérieur à 5.000.000.000 de dinars ainsi que ceux d'intérêt national donnant lieu à une convention d'investissement.

Les avantages de l'investissement

Pour les investisseurs, le dispositif d'encouragement offre de nombreux avantages en matière de financement, de fiscalité et de droits de douane, de réalisation d'infrastructures, de concession de terrains etc.

Avantages financiers

Des bonifications sur les taux d'intérêt sont accordées pour les crédits octroyés par les banques aux PME dans la phase de création ou d'extension d'activité et les programmes de soutien public à la mise à niveau des entreprises ; la réalisation de certains investissements (dessalement d'eau de mer, production d'électricité et de gaz) ; la réalisation des programmes de restructuration et le développement des entreprises publiques ; les investissements d'intérêt public réalisés dans les wilayas du Sud, (grand Sud et seconde couronne).

Un financement participatif du Fonds National d'Investissement peut être octroyé aux Sociétés par Actions (SPA) dont le capital est supérieur à 100 millions de DA. La participation peut aller jusqu'à 34% des fonds propres.

Le financement des équipements par leasing est très avantageux grâce aux nombreuses mesures fiscales accordées aux établissements financiers de leasing.

Avantages fiscaux

Lors de l'investissement l'investisseur bénéficie de nombreuses exonérations sur les droits de douane et la TVA frappant les importations ainsi que sur les droits de mutation concernant les acquisitions immobilières. Depuis le 29 décembre 2011 la réalisation de projets d'investissement est exonérée des droits d'enregistrement, des frais de publicité foncière ainsi que de la rémunération domaniale pour les actes de concession d'actifs immobiliers.

Durant l'exploitation, l'investisseur bénéficie pendant trois années de l'exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et de la taxe sur les activités professionnelles (TAP).

Comme toute entreprise résidente, les investisseurs bénéficient en outre des avantages douaniers accordés à certaines activités industrielles et des avantages conférés par les régimes douaniers préférentiels conclus avec l'Union Européenne et la Jordanie.

Si l'investissement est réalisé dans une zone à promouvoir ou s'il présente un intérêt particulier pour l'économie nationale, il peut bénéficier des avantages additionnels du régime dérogatoire notamment de la prise en charge par l'Etat des travaux d'infrastructure nécessaires à la réalisation de l'investissement et de l'allongement de la période d'exonération de l'IBS et de la TAP au-delà de 3 années jusqu'à 10 ans. D'autres avantages peuvent être accordés par le Conseil National des Investissements (CNI) pour les investissements jugés comme pouvant présenter un intérêt particulier à l'économie nationale.

Avantages fonciers

En la matière, des concessions foncières sur le domaine de l'Etat peuvent être octroyées avec abattements conséquents sur le prix de la concession en fonction de l'implantation du projet pouvant aller jusqu'au dinar symbolique le mètre carré dans les wilayas du Grand Sud.

3. L'ENTREPRENEURIAT EN ALGERIE

L'un des atouts majeurs dont se sont dotés les pays émergents et avancés est un stock d'entrepreneurs de qualité appuyés par des politiques publiques adéquates. C'est la thèse fondamentale de Lewis (2000) qui attribue à la qualité des entrepreneurs le rôle majeur dans les processus de développement des pays.

L'Etat algérien a mis beaucoup de moyens pour absorber le chômage et pour accompagner les chômeurs issus de la fermeture d'usines, des privatisations. (Nafa, 2013). Ces différents dispositifs ont été accompagnés par d'autres dispositifs comme l'Ansej, la CNAC au début des années 2000 pour aider les jeunes qui arrivent sur le marché du travail et qui n'ont pas forcément des débouchées. Depuis 20 ans donc, l'Etat est présent pour assister les jeunes dans la création de leurs entreprises (Idem).

3.1. Définition de l'entrepreneuriat et paradigmes

Selon les chercheurs de Global Entrepreneurship Monitor (GEM)¹⁰, l'entrepreneuriat est un concept difficile à définir et cette appréhension est aussi partagée par Verstraete (2000) pour qui ce concept est trop complexe pour être réduit à une simple définition. Si ces chercheurs reconnaissent le caractère polysémique de l'entrepreneuriat, Coster et Ben Slimane (2009) le définissent comme "un phénomène d'émergence et d'exploitation de nouvelles opportunités créatives de valeur économique ou sociale, impulsé et rendu possible par l'initiative et la dynamique d'innovation / changement d'un homme, l'entrepreneur, en interaction avec son environnement".

Il ressort de cette définition que l'entrepreneuriat est à la fois un processus et un phénomène socioéconomique qui se singularise par l'exploitation des opportunités d'affaires par un entrepreneur. Celui-ci est doté aussi bien du sens de l'initiative que de

¹⁰ Global Entrepreneurship Monitor (GEM) est un projet de recherche international lancé conjointement en 1999 par la London Business School et le Babston College (USA) avec pour mission d'étudier l'activité entrepreneuriale des différents pays, la relation entre cette activité et la croissance économique ainsi que les caractéristiques nationales qui l'influencent. Depuis sa création, le GEM publie chaque année un rapport exécutif sur l'entrepreneuriat et c'est dans son rapport 2000 qu'il reconnaît la complexité de la notion d'entrepreneuriat

la capacité de prendre des risques afin de transformer les opportunités perçues en projet d'affaires dans le but de créer de la valeur économique pour la collectivité. En tant que phénomène socioéconomique, l'entrepreneuriat revêt plusieurs formes dans la littérature francophone et anglo-saxonne dont les plus connues sont l'entrepreneuriat individuel, collectif, familiale, coopératif, féminin, immigré, social et l'intrapreneuriat (Idem).

Dans cette optique, l'entrepreneuriat est étudié théoriquement par le biais de 4 paradigmes complémentaires : opportunité d'affaires, création d'une organisation, création de valeur et innovation. Le paradigme de l'opportunité d'affaires conçoit l'entrepreneuriat comme un processus qui consiste à saisir une opportunité – découverte-évaluation- exploitation – en tenant compte des ressources disponibles incluant les habiletés de l'entrepreneur lui-même (Timmons, 1999 ; Shane et Venkatraman, 2000). Le paradigme de création d'une organisation enrichit celui de l'opportunité d'affaires dans le sens où une organisation est nécessaire pour exploiter une opportunité. Ce paradigme accorde une attention particulière à la relation liant l'entrepreneur à l'organisation créée (Saporta, 1986 ; Gartner, 1995 ; Verstraete, 1999). Le paradigme de création d'une organisation est, à son tour, complété par celui de la création de valeur qui interprète le phénomène socioéconomique de l'entrepreneuriat comme un mécanisme majeur dans le processus de création de valeur (Kirchhoff, 1994 ; Bruyat et Julien, 2001). Enfin, le paradigme de l'innovation trouve ses fondements dans les travaux précurseurs de Schumpeter (1935). Ce paradigme considère l'innovation comme un fondement et une fonction spécifique de l'entrepreneuriat (Drucker, 1985). Pour sa part Martin (2004) considère l'entrepreneuriat comme une condition *sine qua non* de l'exploitation de l'innovation.

Tableau 3. Confrontation de deux paradigmes de l'entrepreneuriat

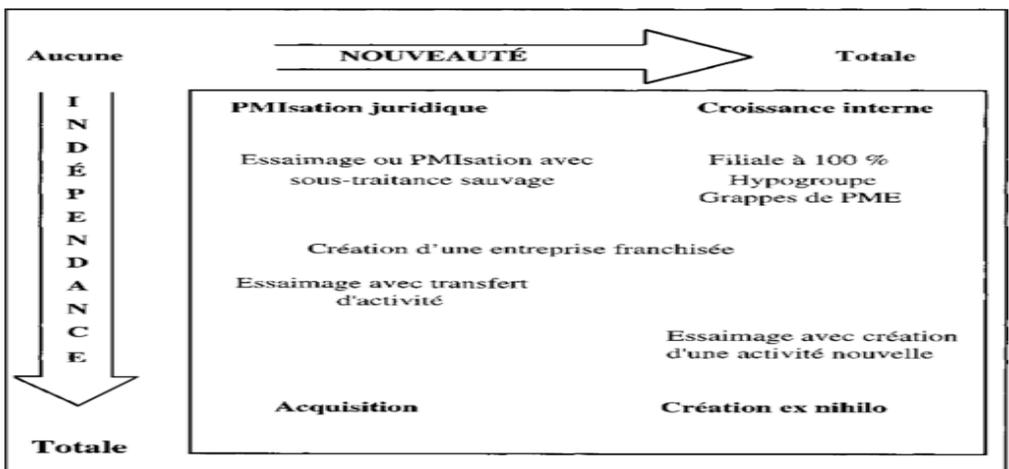
		CRÉATION D'ORGANISATION	
		OUI	NON
I N N O V A T I O N	OUI	I Créateur d'Organisation et Innovateur = Entrepreneur	II Innovateur mais pas Créateur d'Organisation = Entrepreneur ?
	NON	IV Création d'Organisation mais pas innovateur = Entrepreneur ?	III Ni innovateur, ni Créateur d'Organisation = pas Entrepreneur

Source : Hernandez (2001, p. 19)

Pour Schumpeter et Drucker I et II sont des entrepreneurs, pour Gartner I et IV sont des entrepreneurs. Il y a donc accord sur I (entrepreneur) et sur III (pas entrepreneur) et désaccord sur II et IV. En définissant l'entrepreneur comme l'initiateur d'un processus complexe on considère comme entrepreneurs I, II et IV.

Au niveau de la création d'entreprise, Bruyat (1994) propose une intéressante typologie faisant ressortir les divers aspects de la démarche entrepreneuriale au sens large du terme. Ce tableau montre les formes possibles de l'entrepreneuriat.

Tableau 4. Les différentes logiques conduisant à la création d'entreprise



Source : Hernandez (op.cit., p. 17 cité par Bruyat, op.cit., p. 89)

1. La PMSation juridique est le transfert à une structure juridique indépendante d'une activité préexistante dans l'entreprise.
2. La croissance interne est la création d'une filiale par un entrepreneur qui veut développer ou élargir ses activités en créant pour cela un cadre juridique nouveau.
3. Le franchisé crée une nouvelle activité commerciale, industrielle ou de service en suivant le modèle mis au point par un franchiseur et avec son appui.
4. L'essaimage consiste à aider un salarié à se lancer dans une activité indépendante. Au démarrage l'essaimé travaille souvent en sous-traitance pour son ancien employeur, puis diversifie sa clientèle et conquiert son indépendance sociale.
5. L'acquisition ou reprise est l'achat d'une entreprise préexistante par un acheteur détenteur de capitaux.
6. La création ex nihilo est la forme la plus pure d'entrepreneuriat. Un individu, seul ou avec quelques associés, crée une entreprise indépendante ne reposant sur aucune structure préexistante. Pour Schumpeter (op.cit.) et Drucker (op.cit.), le summum de la démarche et la création ex nihilo d'une entreprise innovante. Ils considèrent que seul ce créateur mérite véritablement le nom d'entrepreneur.

3.2. Création d'entreprises en Algérie

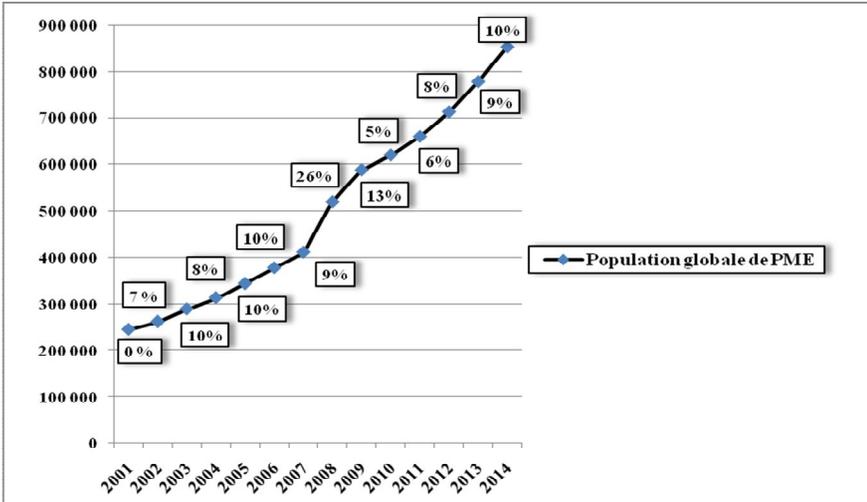
La mutation de l'économie a entraîné un développement important des PME privées composées d'une multitude de micro-entreprises et dans la plupart des cas familiales. Le parc des PME privées, toutes tailles confondues, représentent 99,93% des PME fin 2014 comme le montre le tableau 5. La population globale de PME s'élève à 852 053 entités, dont une croissance de 606 705 PME par rapport à l'année 2001, soit un taux de 247%. Cette évolution traduit les retombées positifs des nombreux dispositifs de soutiens et les politiques publiques d'appui à la création et à la pérennisation de la PME mis en place par l'Etat, en faveur des investisseurs et des porteurs de projets. Cet impact a permis de dépasser l'objectif de 100.000 PME défini par le Programme 2005-2009 et de 200.000 PME pour le Programme 2010-2014.

Tableau 5. L'évolution de la population globale de PME 2001-2014

Années	Population globale de PME	Taux de croissance en %
2001	245 348	
2002	261 853	07
2003	288 577	10
2004	312 959	08
2005	342 788	10
2006	376 767	10
2007	410 958	09
2008	519 526	26
2009	587 494	13
2010	619 072	05
2011	659 309	06
2012	711 832	08
2013	777 816	09
2014	852 053	10

Source : Merzouk (2009, p.4 de 2001-2008), fait par l'auteur de 2009-2013 à partir des Bulletins d'informations statistiques, Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information, Ministère de l'Industrie et des Mines, n°18 ; n°20 ; n°21 ; 22 ; 23 ; 26 et 27 respectivement de l'année 2010. 2011 ; 1er semestre 2012 ; 2012 ; 1er semestre 2013 ; 2014 et 1er semestre 2015.

Figure 1. Le mouvement de la courbe représentative de l'évolution globale des PME 2001-2014.



Fait par l'auteur à partir du tableau 5.

L'évolution de la population globale des PME dans ses principales composantes pour une période allant de 2001 à 2014 montre une croissance de 247% avec un rythme de croissance en dent de scie, en moyenne 10% essentiellement tiré par le secteur privé. Ainsi, le nombre de PME est passé de 245 348 à 852 053 unités, générant 2 157 232 emplois. Fin 2014, 74 237 entités ont été créées, soit 10% par rapport à 2013.

Si le poids de la PME dans le tissu national a fortement augmenté, il n'en demeure pas moins qu'il reste très peu développé et pas du tout intégré à l'économie nationale. Ainsi, selon Hamiani (2009) le système centralisé a empêché l'émergence d'une culture d'entrepreneuriat et inhibé la capacité de prise de risques. Indépendantes et déconnectées les unes des autres, les PME sont plutôt concentrées dans des niches ou des créneaux que le secteur public a délaissés, ce qui leur a donné des positions confortables de monopole dans certains cas. Ce qui fait d'elles des entités rentières et peu génératrices d'innovations (Nafa, 2013).

Si on veut détailler l'évolution démographique des PME par statut juridique, on remarque que le secteur privé a connu un certain essor. Celui-ci représente plus de 99% du tissu économique. Force est de constater que durant les quatorze dernières

années, 477 056 PME privées ont été créés, enregistrant une croissance fulgurante de 265% avec à un rythme annuel moyen de 11%. A la fin de l'année 2007, le secteur des PME a connu une évolution positive très forte de 33 %, plus élevé que dans les années qui figurent dans le tableau, suivi d'une croissance de 16% en 2008. En dehors de ces années, le taux d'évolution se situe entre 5 et 10%. Cette croissance est principalement favorisée par les politiques publiques incitatives en termes d'encadrement institutionnel, d'aides publiques, de réglementation et de mise à niveau.

Au Maroc, ce type d'entreprises (PME) représente 90% du tissu économique. Ce sont des entreprises qui évoluent et qui se modernisent, grâce justement à ces effets de la mondialisation. L'un des phénomènes les plus importants générés par la mondialisation est l'émergence de nouveaux métiers donc de nouvelles entreprises se créent Chaouki (2007).

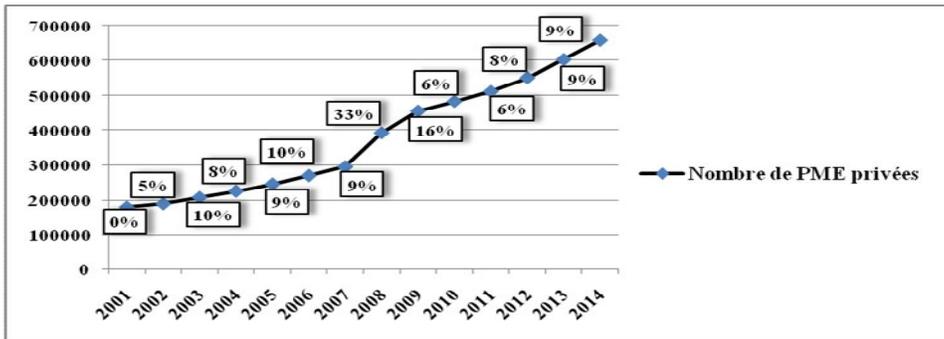
Tableau 6. L'évolution démographique des PME privées 2001-2014

Années	Nombre de PME privées ¹¹	Taux de croissance en %
2001	179893	
2002	189552	05
2003	207949	10
2004	225449	08
2005	245842	09
2006	269806	10
2007	293946	09
2008	392013	33
2009	455000	16
2010	482892	06
2011	511856	06
2012	550511	08
2013	601 583	09
2014	656 949	09

Source : Idem.

¹¹ Les chiffres englobent les personnes morales et physiques déduits des activités artisanales.

Figure 2. L'évolution de la courbe représentative des PME privées



Source : Fait par l'auteur à partir du tableau 60.

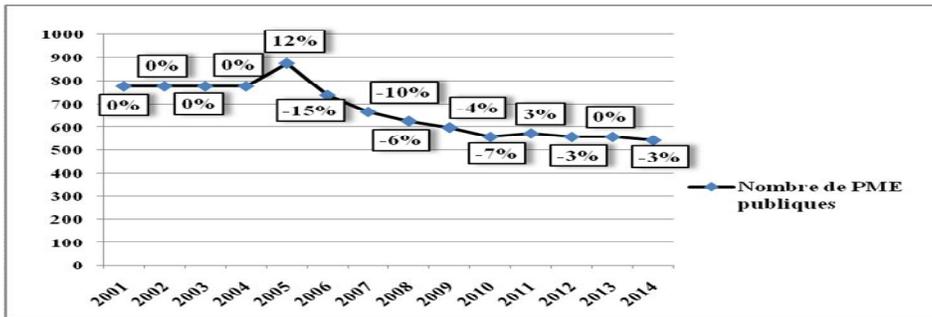
En ce qui concerne les PME publiques, leur nombre est tombé à 236 unités à raison de 30% de décroissance de 2001 à 2014, soit une suppression annuelle de 17 unités de la carte démographique. Après une stagnation durant les trois premières années, les PME publiques n'ont enregistré que deux temps de croissance en 2005 et 2011 respectivement de 12 et 3%. En dehors de ces périodes, ces entités ne cessent de se décroître à un rythme de plus en plus faible. La raison est vraisemblablement due au processus de la privatisation de ces entreprises engagé dans le cadre de la restructuration et de la réorganisation du secteur public.

Tableau 7. L'évolution des PME publiques

Années	Nombre de PME publiques	Taux de croissance en %
2001	778	
2002	778	00
2003	778	00
2004	778	00
2005	874	12
2006	739	-15
2007	666	-10
2008	626	-06
2009	598	-04
2010	557	-07
2011	572	03
2012	557	-03
2013	557	00
2014	542	-03

Source : Idem.

Figure 3. L'évolution de la courbe représentative des PME publiques



Source : Fait par l'auteur à partir du tableau 7.

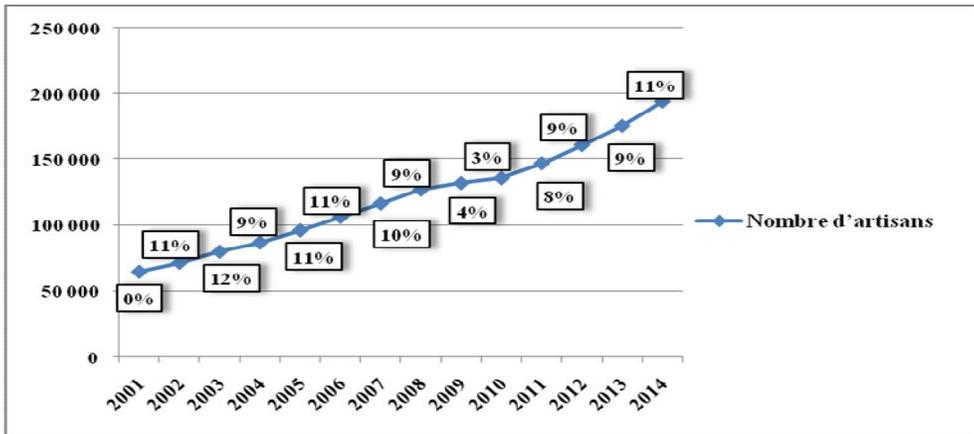
La création d'entreprises nouvelles est fondamentale pour le dynamisme des économies modernes. A ce titre, Il y a eu plus également de nouveaux acteurs à entrer sur le marché en 2014 à raison 129 885 artisans depuis 2001, ce qui a fait un taux d'entrée de 200% avec une croissance moyenne annuelle de 09%. En somme, il faut souligner que de nombreux dispositifs et programmes tels que le contrat pré-emploi et le dispositif du microcrédit à l'exemple de l'ANSEJ, ont été appliqués pour encourager la création de ces entités, ainsi que les micro-entreprises, afin de contenir le chômage excessif de la population jeune.

Tableau 8. L'évolution des artisans

Années	Nombre d'artisans	Taux de croissance en %
2001	64 677	
2002	71 523	11
2003	79 850	12
2004	86 732	09
2005	96 072	11
2006	106 222	11
2007	116 346	10
2008	126 887	09
2009	131 896	04
2010	135 623	03
2011	146 881	08
2012	160 764	09
2013	175 676	09
2014	194 562	11

Source : Idem.

Figure 4. L'évolution de la courbe représentative des artisans



Source : Fait par l'auteur à partir du tableau 8.

Si le nombre de PME ne cesse de s'accroître en Algérie, en particulier dans le secteur privé, ce potentiel productif existant est cependant "insuffisant" (CNUCED, 2004), "nettement inférieur" (Lamiri 2012), "insignifiant" selon Bensaci¹² et "ne peut répondre à plus de 20% des besoins nationaux", d'après le porte-parole de la Fédération des industries manufacturières, textile et cuir, Amar Takjout . Cinquante ans après son indépendance, l'Algérie peine à voir son tissu entrepreneurial dépasser le cap d'un million d'entreprises moyennes. En effet, selon les estimations de la CNUCED (op.cit.), les besoins de l'Algérie devrait se situer à environ 1 million d'unités pour permettre à l'Algérie d'atteindre un taux de croissance annuel de 7%. D'après Lamiri, "nous avons la moitié des PME que nous devrions avoir – 747 934 PME tous secteurs confondus– au lieu de 1 500 000" (Lamiri, 2012 op.cit.) et "5000 grandes entreprises pour pouvoir peser efficacement sur le marché de l'emploi au vu de plusieurs paramètres." (Lamiri, 2015).

Certaines peuvent contribuer à la substitution à l'importation et d'autres peuvent se développer dans les TIC et autres technologies (Lamiri, 2010). Le différentiel s'explique par la facture d'importation. A cet égard, le problème réside dans le fait que "les marges dans l'industrie ne sont pas importantes contrairement aux coûts de

¹² Bensaci est le Président du Conseil National de Consultation PME (CNC PME).

revient, il est donc plus facile d'importer" remarque Bensaci¹³. Selon une évaluation de la politique de l'entreprise en 2008 dans le bassin méditerranéen, il apparaît pour l'Algérie que la priorité absolue devrait être l'augmentation de la taille du secteur des PME, en termes de nombre d'entreprises actives, de contribution à l'emploi et de création de valeur ajoutée. En plus de l'insuffisance quantitative, "le processus de création de PME demeure l'un des plus faibles au niveau du bassin méditerranéen" (Lamiri, 2010, op.cit.). Dans ce contexte, il en faut beaucoup plus en nombre et en qualité, et de ce fait des efforts doivent être soutenus pour développer davantage le tissu des PME.

Face à la création de l'entreprise, nous avons en parallèle la mortalité de celle-ci. Ainsi, les mouvements constatés dans la démographie des PME privées connaissent quatre stades d'évolution : création, réactivation, radiation et croissance. L'évolution des PME privée durant l'année 2015 est de 9,7% soit 82 526 nouvelles PME créées, ce qui porte le nombre global des PME privées à 934 037.

Tableau 9. Mouvements constatés dans la démographie des PME privées

Nature des PME	2014	Mouvements PME de l'Année 2015				2015
		Création	Réactivation	Radiation	Croissance	
Personnes morales	496989	41919	6949	7956	40912	537901
Personnes Physiques	354522	42304		690	41614	396136
Total PME privées	851511	84223	6949	8646	82526	934037

Source : Bulletin d'information statistique, Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information, Ministère de l'Industrie et des Mines, n°28, mai 2016, p. 14.

Le nombre de PME privées créées durant l'année 2015, est de 84 223 PME. Les créations d'entreprises enregistrées au niveau de la CNAS à fin 2015 s'élèvent à 41 919 nouvelles PME (personnes morales) alors qu'au niveau de la CASNOS¹⁴, on

¹³ "Le secteur industriel accueille l'usine Renault. Le «Symbol» d'une énième tentative de relance", El Watan Economie, n° 442 du 10 au 16 novembre, par Safia Berkouk, p.04.

¹⁴ Selon le Ministère de l'Industrie et des Mines.

recense 42 304 nouvelles PME créées (personnes physiques) durant la même période. Les réactivations ont touché 6949 PME privées (personnes morales) déclarées auprès de la CNAS et 8646 PME privées étaient radiées, dont 7956 sont des personnes morales et 690 PME personnes physiques. Ces mêmes mouvements peut-on les constater durant les six dernières années, comme le montre le tableau 10.

Tableau 10. Mouvements constatés dans la démographie des PME privées de 2009 à 2014

Années	09-10	%	10-11	%	11-12	%	12-13	%	13-14	%	14-15	%
Mouvements												
Création	27 943	4,51	44 375	6,73	55 144	7,75	34 811	4,47	76 551	09	84 223	9,01
Réactivation	3 389	0,54	-	-	5 876	0,82	3 962	0,50	7 286	0,85	6 949	0,74
Radiation¹⁵	7 915	1,27	-	-	8 482	1,19	2 661	0,34	9 585	1,12	8 646	0,92
Croissance	23 417	3,78	40 222	6,10	52 538	7,38	36 112	4,64	74 252	8,72	82 526	8,83
∑ des PME privées¹⁶	618515		658737		711275		777259		851511		934 037	

Source : fait par l'auteur de 2009-2013 à partir des Bulletins d'informations statistiques, Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information, Ministère de l'Industrie et des Mines, n°18 ; n°20 ; n°21 ; 22 ; 23 ; 26 et 27 respectivement de l'année 2010. 2011 ; 1er semestre 2012 ; 2012 ; 1er semestre 2013 et 2014.

Le tableau montre que le mouvement de création (ex nihilo) est le plus fort que la réactivation et la radiation (mortalité ou cessation définitive d'activité). Ainsi, le taux le plus élevé de la création s'est stabilisé autour de 9% en 2014 et 2015, ce qui s'y est traduit par une forte croissance. A noter que celle-ci est déterminée par l'ensemble de la création et réactivation déduit de la radiation. Son niveau le plus bas tourne autour de 4% en 2010 et 2013. Au sujet de la réactivation, elle ne dépasse pas les 1% durant notre période de référence. Selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (l'INSEE), la réactivation signifie "la reprise d'activité d'un entrepreneur

¹⁵ Mortalité

¹⁶ Part de chaque mouvement par rapport au total des PME privées de chaque dernière année (en utilisant les données des deux tableaux 59 et 61)

individuel après une mise en sommeil temporaire qui est comptabilisée en réactivation, tout en gardant alors le numéro d'identification qui lui avait été initialement attribué."¹⁷ Quant à la radiation, elle est également faible car elle se situe autour du 1%.

CONCLUSION :

Si on veut passer de la stabilisation à l'émergence, il faut en priorité une dé-bureaucratization managériale de nos institutions. Nous avons évoqué que notre pays est cantonné en bas du tableau relatif au climat des affaires par rapport à ces voisins, et ce depuis ces sept dernières années. Cette dé-bureaucratization managériale va réduire de plus de 90% des processus et des causes bureaucratiques qui entravent l'investissement et le développement de notre pays. On peut le tester dans une wilaya et le généraliser dès qu'il donnera des résultats acceptables. C'est le meilleur mécanisme que l'on puisse mettre en place.

Sur le plan de l'entrepreneuriat, il faut libérer les initiatives entrepreneuriales ainsi que celles des managers d'institutions publiques. Avec les institutions et les méthodes managériales actuelles, il serait trompeur de croire que l'on peut atteindre les normes moyennes de création et de développement des entreprises. La mission qui nous attend est donc difficile. Avec la mauvaise conjoncture qui s'affiche sur les perspectives du marché des hydrocarbures, nous ne pouvons plus reculer. Ou on réussit à créer cette économie productive hors hydrocarbures ; ou on expose les futures générations à des problèmes économiques et sociaux d'une ampleur jamais connue auparavant.

¹⁷http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=irsine2005&page=irweb/sine2005/dd/doc/def2concepts.htm

Bibliographie

- 1- Andreff W. (2007), *Economie de la transition: La transformation des économies planifiées en économies de marché*, Editions Bréal, France.
- 2- Benissad M.E. (1980), *L'économie algérienne contemporaine*, Presses universitaires 3-de France, France.
- 4- Benyoucef F. (2008), *L'Algérie face à la mondialisation : enjeux pétroliers et enjeux de développement*, dans Chentouf Tayeb, *L'Algérie face à la mondialisation*, pp. 98-115.
- 5- Boudersa M. (1993), *La ruine de l'économie algérienne sous Chadli*, Editions Rahma, Algérie.
- 6- Mhamsadji-Bouzidi N. (1998), *5 essais sur l'ouverture de l'économie algérienne*, Editions ENAG
- 7- Brahimi A. (1991), *L'Economie Algérienne : d'hier à demain*, Editions Office Des Publications Universitaires, Algérie.
- 8- Bruyat C. (1994), "Contributions épistémologiques au domaine de l'entrepreneuriat", *Revue française de gestion*, novembre-décembre, pp. 87-99.
- 9- Bruyat C. et Julien P.A. (2001), "Defining the field of research in entrepreneurship", *Journal of business*, vol. 16, n°2, pp. 17-27.
- 10- Chaouki F. (2007), "200 grands centres d'appels font travailler plus de 10 000 employés", *El Watan Economie*, n°129 du 3 au 9 décembre, entretien réalisé par Mahmoud Mamart, p.04.
- 11- CNUCED (2004), *Algérie : examen de la politique de l'investissement*, éditions Nations Unis.
- 12- Coster M. et Ben Slimane K. (2009), *Entrepreneuriat*, Editions Pearson Education, France.
- 13-Drucker P. (1985), *Les entrepreneurs, traduction D'innovation and entrepreneurship : practice and principles*, L'Expansion Hachette, France.
- 14- Duchêne G. et Goujon M. (2006), " La dé-dollarisation : les expériences du Vietnam, de l'Ukraine et de la Roumanie", *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 37, n° 1, pp. 127-163.

- 15- Froment et Lerat (1990), *La France: Au milieu des années 80*, Editions Bréal, France.
- 16- Gartner W.B. (1995), "Aspects of organizational emergence", in Bull I., Thomas H. et Willard G. *Entrepreneurship – perspectives on theory building*, Pergamon
- 17- Hamiani R. (2009), "L'entrepreneuriat et la PME algérienne face au défi de la mondialisation : enseignements des expériences internationales", Colloque International les 03 et 04 Mars, Institut International de Management (INSIM), Alger
- 18- Hernandez E-M. (2001), *L'entrepreneuriat : approche théorique*, Editions L'Harmattan, France.
- 19- Khaldi A. (2016), *La mise à niveau des PME algériennes : une approche par la compétitivité*, Thèse de doctorat, Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion, Université Oran 2.
- 20- Kirchoff B.A. (1994), *Entrepreneurship and dynamic capitalism*, Westport, CT : Quorum books.
- 21- Lamiri A. (1999), *Crise de l'économie algérienne: causes, mécanismes et perspectives de redressement*, Editions Presses d'Alger, Algérie.
- 22- Lamiri A. (2010), "Mise à niveau de la fonction RH : expériences des PME/PMI algériennes", *El Watan Economie*, n°253 du 19 au 25 juillet, p.05.
- 23- Lamiri A. (2012), "Mise à niveau : les priorités d'abord", *El Watan Economie*, n°345, du 15 au 21 octobre 2012, p. 5
- 24- Lamiri A. (2015), "Les causes structurelles du chômage et les remèdes", *El Watan Economie*, n° 452 du 19 janvier, p. 01
- 25- Lamiri A. (2016), "Les réformes inévitables : faut-il un traitement de choc ou le gradualisme?", *El Watan Economie*, n° 500, 25 janvier, p. VI.
- 26- Lewis M.W. (2000), "Exploring paradox : toward a more comprehensive guide", *Academy of management review*, vol. 25, n° 4, pp. 760-776.
- 27- Merzouk F. (2009), "PME et compétitivité en Algérie", *Revue Economie et Management*, n° 09, Octobre, p. 1-17. Disponible sur le site : fseg.univ-tlemcen.dz/larevue09/FARIDA%20MERZOUK.pdf

28- Mouloud 1. (2001), "De l'économie administrée à l'économie de marché, politique en faveur de l'investissement privé en Algérie à la veille du cinquantenaire de son indépendance : quelques repères historiques", dans Amar Mohand-Amer et Belkacem Benzenine, *Le Maghreb et l'indépendance de l'Algérie*, pp. 63-77.

29- Nafa A. (2013), "NAFA Aziz, économiste chercheur au cread : Un entrepreneuriat de nécessité", <http://www.cread.dz/index.php/nafa-l-entrepreneuriat-en-algerie.html>

30- Nafa A. (2013), "Notre économie ne peut pas absorber les 120000 nouveaux diplômés par an", *El Watan Economie*, n° 393 du 21 au 27 octobre, p.05.

31- OCDE (2001), *La Chine dans l'économie mondiale. Réussir la réforme des entreprises en Chine*, Editions OCDE, France.

32- Paquet E. (2004), *Réforme et transformation du système économique vietnamien: 1979-2002*, Editions L'Harmattan, France.

33- Sachs J.D. (2009), "Les Occidentaux ont été irresponsables à l'égard de la Russie", <https://www.letemps.ch/monde/2009/11/03/jeffrey-sachs-occidentaux-ont-irresponsables-egard-russie>

34 - Saporta B. (1986), *Stratégies pour la PME*, Editions Montchrestien, collection *Entreprendre*, France.

35 -Schumpeter J.A. (1935), *Théorie de l'évolution économique*, Editions Dalloz-Sirey, France.

36- Shane S. et Venkataraman S. (2000), "The promise of entrepreneurship as a field of research", *Academy of management review*, vol. 25, n° 1, p. 217-226.

37-Timmons J.A. (1999), *New venture creation: entrepreneurship for the 21st century*, Irwin/McGraw-Hill, USA.

38- Verstraete T. (1999), *Entrepreneuriat: connaître l'entrepreneur, comprendre ses actes*, Éditions L'Harmattan, France.

39- Verstraete T. (2000), *Histoire d'entreprendre : les réalités de l'entrepreneuriat*, Éditions EMS management et société, France.